

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

COMMUNE DE BETTELAINVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	11
VOTANTS :	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à vingt heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

Date de l'envoi de la convocation : 04 novembre 2024

Date d'affichage : 04 novembre 2024

Etaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN, Clotilde PEULTIER.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER.

Absents ayant votés par procurations :

Mme. Christelle MORIS donne pouvoir à Mme. Sylvie NEMETH.

Mr Pascal VIGNALE donne pouvoir à Mr Laurent GILLES.

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés : Mme. Sandrine LARGNIER.

Absent au moment du vote :

Secrétaire de séance : Mme Amandine LORANG

DCM 2024- Proposition achat et maison – modification du prix

Le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 18 juillet 2024, l'assemblée a délibéré sur le point 5 « *Proposition achat et maison* » comme suit :

Le Maire expose au Conseil Municipal la vente de la maison et des terrains située au 24 rue METZ 57640 Bettelainville cadastrée sous les références suivantes :

- ❖ **Section 06 Parcelle n°70-71-74 et 75** et propose d'étudier l'achat de celles-ci selon les conditions de vente fixées par le notaire chargé de la vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière, située 24 rue de Metz à BETTELAINVILLE sous les références cadastrales **section 06 Parcelle n°70-71-74 et 75** ainsi dans les conditions décrites, moyennant un prix de **320 000 €**.
- **AUTORISE** le Maire à mandater un géomètre afin de procéder aux travaux d'arpentage.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.
- **DECIDE** d'étudier plusieurs offres de prêt relais et de retenir la meilleure.

Après modification de la consistance des parcelles, le prix doit être révisé.

Le Maire propose donc l'acquisition moyennant un prix de 327 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière, située 24 rue de Metz à BETTELAINVILLE sous les références cadastrales **section 06 Parcelle n°70-71-74 et 75** ainsi dans les conditions décrites, moyennant un prix de 327 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.
- **DECIDE** d'étudier plusieurs offres de prêt relais et de retenir la meilleure.
- **ATTESTE** avoir saisi l'avis du domaine.

Délibération exécutoire
Compte tenu de sa publication le 15/11/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 14/11/2024

Le Maire,
Bernard DIOU.

